

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Hochart : « Au début des années 70, la France résorbe ses bidonvilles où ont vécu des dizaines de milliers de personnes. L'emblématique bidonville de Nanterre est rasé en 1974.

Des logements sociaux, mais aussi des logements, théoriquement provisoires, sont créés pour assurer le relogement des populations qui y résident.

Le Doyen de notre précédente mandature, Monsieur Philippe Dechartre, en fut l'un des grands artisans.

Aujourd'hui, 40 ans après, c'est le retour des bidonvilles. Sous réserve de vouloir y prêter attention, chacun pourra le constater, en région parisienne le long des autoroutes (A1/A3 ou A6a).

L'habitat précaire se développe autant dans les territoires urbains que ruraux : caravanes, logement sous tente, y compris l'hiver, camionnette ou voiture-maison se multiplient chez les jeunes, autant actifs qu'étudiants. La précarité se développe ; le nombre de sans-abris jeunes explose.

La généralisation des stages non-rémunérés pour les étudiants, le taux de chômage chez les jeunes actifs, réduisent drastiquement la capacité financière des moins riches à une période où les loyers croissent en permanence.

Même l'accès aux minima sociaux, aujourd'hui accordés aux jeunes avant d'avoir un emploi, ne permet pas de combler ces augmentations. Dans certaines agglomérations, le loyer des très petits logements tient du scandale.

À ce titre, j'estime que l'association « Droit au logement » devrait être reconnue d'utilité publique, et l'association « Jeudi noir » obtenir un statut de lanceur d'alerte.

La politique du logement de ces deux dernières décennies ainsi que le soulignait l'avis du CESE sur la loi DALO qu'a porté Henri Feltz, rapporteur en 2010, a favorisé le logement des couches sociales moyennes, au travers des lois Scellier, de Robien et Borloo.

Aujourd'hui, on doit s'interroger sur l'opportunité du maintien des aides fiscales développées dans ces cadres et réorienter d'urgence ces 14 milliards d'euros pour une aide à la pierre ciblée vers des logements à loyers modérés.

Les jeunes travailleurs et étudiants ne sont pas un milieu homogène tant s'en faut ; cependant, pour une grande partie, ils sont moins riches que leurs aînés et doivent bénéficier des logements existants et à venir, et ce, au plus près de leurs lieux d'activité, y compris dans les centres-villes.

Cet avis émet des préconisations auxquelles j'adhère.

Je voudrais particulièrement insister sur cinq points de l'avis :

l'importance de renforcer les dispositions introduites par l'article 55 de la loi SRU (passer de 20 à 25 % de logement social, et quintupler les pénalités) ;

la nécessité d'améliorer les offres d'hébergement d'urgence ;

la nécessité de multiplier les foyers de jeunes travailleurs et les cités universitaires ;

la nécessité de lutter sans merci contre les abus : niveau de loyer, marchands de listes, quantité de garanties exigées, escroqueries sur internet ;

le besoin d'un cadre juridique spécifique pour la colocation, enjeu pour les jeunes, mais aussi très certainement bientôt, pour une part non négligeable des retraités.

Je pense cependant que certaines préconisations auraient pu être encore plus volontaristes, et l'avis plus catégorique dans son expression.

Enfin, et c'est malheureusement absent de l'avis, j'estime que le système de calcul des loyers doit être revu. Pour améliorer l'accès des jeunes aux logements sociaux, il doit être en fonction des revenus et non en fonction d'une division arithmétique des besoins, des logeurs.

Quelle est la société que peut bien imaginer construire notre pays, si d'une part, elle ne se décide pas à permettre à chacun d'avoir un toit, et si d'autre part, elle ne met pas ses jeunes au cœur de ses activités sociales, économiques et culturelles ?

Quelles que soient les réserves que j'ai pu formuler, je voterai cet avis ».

M. Aschieri : « La question du logement des jeunes est une question clé pour que ceux-ci puissent accéder à l'autonomie qui leur est indispensable, étudier, construire des projets, s'insérer pleinement dans l'emploi et dans la société. L'avis sur la mobilité des jeunes et celui sur le premier cycle de l'enseignement supérieur, à partir de points de vue particuliers, avaient déjà pointé son importance.

Je me félicite que le présent avis traite la question dans toutes ses dimensions.

Une de ses grandes qualités est bien d'articuler la problématique du logement des jeunes avec la question plus générale du logement social dans notre pays : ses propositions portent non seulement sur des solutions diversifiées pour les jeunes mais en même temps sur l'extension et l'amélioration du logement social et cela me semble particulièrement positif. Il a aussi, selon moi, le mérite d'allier des propositions ambitieuses, nécessitant des financements importants et une action à moyen ou long terme, et d'autres qui visent à des améliorations immédiates, ne serait-ce qu'en donnant un cadre réglementaire ou législatif à des pratiques qui se répandent de plus en plus.

Je voudrais simplement ajouter deux idées. D'abord, s'il y a bien un problème général de logement des jeunes, il n'a pas le même degré d'intensité et d'urgence pour tous : il me semble indispensable de traiter en urgence la situation des jeunes les plus défavorisés, ceux frappés par la pauvreté et la précarité économique, qu'ils soient étudiants, en formation, jeunes travailleurs ou sans emploi, sans oublier ces jeunes, souvent mineurs isolés, parfois étrangers qui, chaque soir, recherchent un hébergement d'urgence. L'avis en traite mais je tenais à mettre l'accent sur eux.

Ensuite, l'impérieuse nécessité de politiques publiques déterminées, cohérentes et coordonnées, s'appuyant sur des services publics dédiés : là encore, cette idée me semble traverser le texte de l'avis mais je pense indispensable de le dire explicitement.

Vous l'aurez compris, je voterai cet avis et j'ai le sentiment que notre assemblée, en l'adoptant, aura - avec lui mais aussi avec ceux sur l'emploi des jeunes, sur les droits sociaux, sur la mobilité, sur l'école et sur l'enseignement supérieur - produit ces derniers

mois un ensemble de textes qui marquent l'importance qu'elle accorde à notre jeunesse et à son avenir ».